

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 MARS 2016

Sur convocation en date du dix-neuf février deux mille seize, le Conseil Municipal s'est réuni le trois mars deux-mil seize à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Douze conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Serge HUET, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mr Thierry REYNAUD, Mme Florence RACLOT, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Romain SURCIN,

Mr Frédéric HANOUILLE, absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir à Monsieur Romain SURCIN, Mme Nathalie MILLE, absent(e) excusé(e) ayant donné pouvoir à Madame Evelyne LEFEBVRE

Quorum atteint.

Mesdames Agnès FAURE et Claudia ROUSSEL ont été élues secrétaires de séance.

Observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du vingt-huit janvier deux-mille seize :

Madame Evelyne LEFEBVRE n'approuve pas le procès-verbal du précédent conseil considérant qu'aucune de ces observations n'a été retranscrite. Cette dernière fait lecture de son courriel adressé à l'ensemble du conseil municipal. Monsieur le Maire répond point par point aux remarques faites par Madame Evelyne LEFEBVRE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal et fait une lecture succincte d'un courriel reçu de Madame Nathalie MILLE. Celui-ci regrette l'absence de cette dernière afin d'entendre les réponses qui lui sont faites.

Monsieur Thierry COUSIN fait part de ses observations concernant le compte-rendu précédent et les points qu'il avait abordés et qui n'ont pas été correctement retranscrits.

Il est précisé que ce Conseil est enregistré afin de faciliter la retranscription.

Signature du Procès-Verbal du vingt-huit janvier deux mille seize et approbation de celui-ci.

## I. DEMANDES DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES AUX COMMUNES (F.D.A.I.C.) 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de se prononcer sur les demandes de FDAIC, à savoir :

### Aménagements de Sécurité Routière

Monsieur le Maire développe les trois volets proposés pour les projets d'aménagements de sécurité routière, à savoir :

2016-0017

**Remplacement et mise en place des feux tricolores** – Route de Dreux. A l'issue d'une étude du Conseil Départemental il est préconisé la remise en service de ces feux.

Le Conseil Municipal approuve le remplacement et la mise en place des feux tricolores pour un montant estimatif de 15.614.23 euros H.T. soit 18.737.07 T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	4.684.26 €
Autofinancement	10.929.97 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>15.614.23 €</b>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 14 voix pour et 1 abstention

2016-0018

**Création d'une voie piétonne** entre les hameaux des Roberts et des Noblets pour sécuriser la circulation des enfants se rendant à l'arrêt de bus Route de Berchères.

Le Conseil Municipal approuve la création d'une voie piétonne entre les hameaux pour un montant estimatif de 14.170.40 euros H.T. soit 17.004.48 T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	4.251.12 €
Autofinancement	9.919.28€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>14.170.40 €</b>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions.

2016-0019

**Sécurisation des axes aux abords du lotissement de la Bergerie** – Route d'Anet pour accéder à l'arrêt de bus Rue du Château par matérialisation du marquage au sol « passage piétons » et création d'une bande piétonne sécurisée.

Le Conseil Municipal approuve la matérialisation d'un marquage au sol et la création d'une bande piétonne sécurisée pour un montant estimatif de 15.434.00 euros H.T. soit 18.520.80 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	4.630.20 €
Autofinancement	10.803.80 €
TOTAL H.T.	<hr/> 15.434.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 14 voix pour et 1 abstention

2016-0020

### Etude travaux Eglise

Monsieur le Maire informe que suite au lancement du projet de la restauration de l'Eglise, l'architecte a été retenu lors d'un précédent conseil. L'étape suivante consiste à la constitution du dossier d'étude de consultation du choix des entreprises. Celui-ci doit être constitué par l'Architecte.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'étude pour la Restauration de l'Eglise Notre Dame de Bû pour un montant estimatif de 57.239,00 euros H.T. soit 68.686.80 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	17.171.70 €
Autofinancement	40.067.30 €
TOTAL H.T.	<hr/> 57.239.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est demandé à l'ensemble du conseil municipal de se prononcer sur les demandes de FDAIC supplémentaires, à savoir :

2016-0021

**Fenêtres école Primaire et de la Salle des Fêtes.**

Monsieur le Maire propose d'effectuer des travaux d'isolation dans les Bâtiments de l'Ecole Primaire et de la Salle des Fêtes. Le montant de cette opération s'élève à la somme de 16.431.00 euros H.T. soit 19.717.20 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	4.929.30 €
Autofinancement	11.501.70€
TOTAL H.T.	<hr/> 16.431.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 12 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions.

2016-0022

**Numérique**

Monsieur le Maire propose l'installation d'ordinateurs dans l'école et la bibliothèque ainsi que d'un serveur en Mairie. Le montant estimatif de cette opération s'élève à 30.295 euros H.T. soit 36.354.00 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	9.088.64 €
Autofinancement	21.206.50 €
TOTAL H.T.	<hr/> 30.295.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 12 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions.

2016-0023

### Vidéo protection

Monsieur le Maire propose la mise en place de vidéo-protection sur chaque bâtiment communal pour un montant estimatif de 11.400 euros H.T. soit 13.680 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	3.420.00 €.
Autofinancement	7.980.00 €
TOTAL H.T..	<u>11.400.00 €</u>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 12 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions.

2016-0024

### Chauffage double flux à la Salle des Fêtes.

Monsieur le Maire Propose l'installation d'un Chauffage Double Flux à la Salle des Fêtes. Le montant estimatif de cette opération s'élève à la somme de 26.610 euros H.T. soit 31.932 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	7.983.00 €
Autofinancement	<u>18.627.00 €</u>
TOTAL H.T.	26.610.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 11 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions.

2016-0025

### Acquisition et pose d'un panneau électronique

Monsieur le Maire propose l'acquisition et la pose d'un panneau électronique et indique que son positionnement sera défini ultérieurement.

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition et la pose d'un panneau électronique pour un montant de 10.490 euros H.T. soit 12.588 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	3.147.00 €
Aide parlementaire (Mme Deseyne)	4.000.00 €
Autofinancement	3.343.00€
	<hr/>
TOTAL H.T.	10.490.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2016

Fin des travaux : 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Adopté par 13 voix pour 1 voix contre et 1 abstention.

2016-0026

### 2. AVENANT N°1 DE L'ENTREPRISE BEQUET – LOT N°4 CHARPENTE –RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur Thierry COUSIN, rapporteur donne lecture de l'avenant n° 01 de l'Entreprise BEQUET concernant les modifications et adaptations des travaux du Lot 4 Charpente bois bardage n'entraînant aucun changement du montant du Marché.

Montant du marché initial	78.500.00 € H.T.
Montant de l'Avenant n° 1	0.00 € H.T.
Variation en pourcentage	0,00 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2016-0027

### 3. CONCESSION D'AMENAGEMENT AVEC LA SAEDEL : BILAN ET QUITUS DEFINITIFS

Madame Claudia ROUSSEL, rapporteur, informe que par contrat de concession d'aménagement en date du 7 février deux mille sept, la Commune de Bû a confié à la Société SAEDEL l'aménagement de son cœur de Village.

A cet effet, la Société a :

Acquis les terrains nécessaires.

Exécuté les travaux d'équipement de ces terrains.

Réalisé les ouvrages et équipements collectifs intérieurs et extérieurs de la Zone, tels qu'ils sont prévus au cahier des charges et au bilan annexé au traité de convention.

Procédé à la revente aux différents acquéreurs des Lots de terrains définis au plan de la zone.

La totalité des ouvrages d'infrastructures a été remise à la Commune et les diverses formalités prévues au cahier des charges de la convention permettant de constater que la Société s'est correctement acquittée de ses obligations.

La Société a présenté, conformément à la convention, les comptes définitifs de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

A bien pris acte :

- de la réception de la voirie et des réseaux,
- de la rétrocession des emprises publiques

Accepte :

- l'ensemble des ouvrages de l'opération selon le procès-verbal de remise d'ouvrages
  - le bilan de clôture et de la trésorerie qui en résulte et notamment le solde positif de 206.769,49€
  - le constat d'absence de contentieux
  - prononce la fin de mission de la SAEDEL et dit que la Commune est subrogée dans les droits d'obligations de la SAEDEL (notamment les garanties résultant des Marchés de travaux).
- approuve les comptes présentés par la Société et lui donne quitus définitif de sa gestion sous réserve des cessions et subrogations ci-dessus et du versement par elle d'une somme de deux cent six mille sept cent soixante-neuf euros et quarante-neuf centimes.

Monsieur Serge HUET demande si le procès-verbal de réception des travaux a été signé. Monsieur le Maire indique avoir émis des réserves quant à une clôture voisine. Le chiffrage de remise en état ayant été fait, les travaux étant prévus, la délibération peut être prise.

Adopté 14 voix pour et 1 abstention.

2016-0028

### 4. CONVENTION – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LA SA EURE-ET-LOIR HABITAT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la signature d'une convention entre :

La Commune de Bû, Place des Halles, représentée par son Maire, Monsieur Pierre SANIER

et la S.A. Eure-et-Loir Habitat dont le siège social est à LUCE, 2 Rue du 11 Novembre, représentée par son Directeur, Monsieur PICHARD

Dans le cadre de l'entretien des espaces verts des parties communes de la résidence située Place Galian à Bû appartenant à la SA Eure-et-Loir Habitat

Il est convenu ce qui suit :

- La commune de Bû s'engage à entretenir annuellement les espaces verts des parties communes de la Résidence située Place Galian à Bû. Cette prestation représente 10 h de travail. Le taux horaire est fixé à 20 euros.
- La SA Eure-et-Loir Habitat s'engage à régler à la Commune de BU les honoraires correspondant à cet entretien dès réception de la facture et à actualiser ce forfait en fonction de l'indice du coût de l'augmentation des loyers.
- La convention est établie en deux exemplaires originaux. Elle sera renouvelée par tacite reconduction et pourra être dénoncée par lettre recommandée par l'une des parties un mois avant l'échéance.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère sur l'approbation de cette convention.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2016-0029

## 5. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL 2016

Mme Catherine FOUCON, rapporteur, rappelle les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le régime indemnitaire deux mille seize du personnel communal et s'engage à l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel.

Mme Catherine FOUCON rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°91-875 du 6 septembre 1991, l'assemblée délibérante fixe le régime indemnitaire de ses agents dans la limite de celui dont bénéficient les différents services d'Etat.

A ce jour, l'organe délibérant de chaque collectivité peut notamment instituer les primes communes prévues par les textes suivants :

- le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité
- le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés
- le décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 relatif à l'indemnité d'exercice de mission des préfetures
- le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement
- l'arrêté du 15 décembre 2009 fixant le taux des primes de services et de rendement
- le décret n°2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service



l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n°2003-799 du 25 août 2003

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire n° 2011/RI/II

Après avoir entendu, le Conseil Municipal délibère sur :

- Le régime indemnitaire comme suit :

#### INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IFTS)

- Un rédacteur Principal de 1ère classe – coefficient multiplicateur 6.559 du montant annuel de référence 857.83 euros.

#### INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (I.A.T.)

##### Filière Administrative :

- Adjoint Administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe Echelle 5 – coefficient multiplicateur de 8 du montant annuel de référence 476.09 euros.

- Adjoint Administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe Echelle 4 – coefficient multiplicateur de 4 du montant annuel de référence 464.29 Euros.

##### Filière Technique :

- Adjoint Technique principal de 2 classe Echelle 5 – coefficient multiplicateur de 4.344 du montant annuel de référence 469.65 euros

- Adjoint Technique Territoriale de 1<sup>ère</sup> classe Echelle 4 -coefficient multiplicateur de 4.614 du montant annuel de référence 464.29.

- Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe Echelle 3 – coefficient multiplicateur allant de 3.363 à 4.007 du montant annuel de référence 449.29 Euros

##### Filière Sociale :

- A.T.S.E.M. de 1ère classe Echelle 4 – coefficient multiplicateur 1.810 à 3.258 du montant annuel de référence 464.29 Euros.

##### Filière Culturelle :

- Adjoint du Patrimoine 2<sup>ème</sup> classe Echelle 3 - coefficient multiplicateur 2.5 du montant annuel de référence 282.41 Euros

#### INDEMNITE D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES (I.E.M.P.)

- Adjoint Administratif de 1ère classe Echelle 4 nommé Directeur de la Régie des Eaux en date du 03/12/2014 – coefficient multiplicateur 1.25 du montant annuel de référence 1.153 Euros proratisé par rapport à la création de la Régie des Eaux.

Les critères d'attribution ci-dessus sont déterminés en fonction de :

- La pénibilité des tâches assurées,
- la technicité nécessaire pour certaines missions et la manière de servir, évaluées par l'autorité territoriale (article 2 décret du 06.09.1991) et au prorata de la durée hebdomadaire de travail.

#### CONDITIONS DE MAINTIEN OU DE SUSPENSION DES PRIMES ET DES INDEMNITES

. Les primes et indemnités sont maintenues dans les mêmes proportions que le traitement en cas de congés annuels, de congés de maladie ordinaire, de congés pour accident de service, pour accident du travail ou pour maladie professionnelle, de congés de maternité, d'adoption et de paternité.

. Les primes et indemnités sont, par contre, supprimées en cas de congé de longue durée ou de longue maladie. Par contre, lorsque l'agent territorial est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé de maladie ordinaire antérieurement accordé, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

Précise que les heures supplémentaires effectives pourront être versées aux agents ou faire l'objet d'une compensation dans les conditions prévues par le Décret n° 2002.60 du 14 Janvier 2002 modifié (indemnités horaires pour travaux supplémentaires – I.H.T.S.).

Ces indemnités seront indexées sur l'évolution de la valeur du point de la Fonction Publique. DIT que les crédits sont inscrits au budget deux mille seize et que les versements se feront mensuellement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2016-0030

#### 6. TARIFS REGIE DES EAUX

Monsieur Serge HUET, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'une réunion technique s'est déroulée le trois mars deux mil seize pour l'étude de la tarification 2016.

Il est proposé de délibérer sur les deux points suivants :

<u>Prestations :</u>	<u>Tarifs 2015</u>	<u>Tarifs 2016</u>
- Entretien et location de compteur	32 euros/an	33 euros/an
- Prix de l'eau distribuée	1.56 euros/m <sup>3</sup>	1.59 euros/m <sup>3</sup>

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour la facturation 2016 (1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016).

Adopté par 11 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions.

2016-0031

#### 7. REMBOURSEMENT ASSURANCE POUR L'ABRI DE BUS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie un chèque de Groupama d'un montant de 4.770 euros correspondant au remboursement, valeur neuve, suite au sinistre survenu dans la nuit du 11 au 12 Décembre 2015 concernant la dégradation de l'abri de bus, situé route de Dreux.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir ce règlement

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

2016-0032

## 8. REMBOURSEMENT ORANGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Maire un chèque d'ORANGE d'un montant de 44.79 euros correspondant à un trop perçu sur règlement.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, à percevoir ce règlement.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### Questions diverses.

Madame Florence RACLOT : bulletin à paraître prochainement ; revêtement glissant du sol route du silo au cimetière

Monsieur Pierre SANIER : courrier adressé au Conseil Départemental pour information et action

Monsieur Serge HUET : plateau ralentisseur route de Dreux : travaux courant mai ; rue Saint Antoine : trous occasionnés par le chantier seront rebouchés après la fin des travaux ; rue de Moulincourt : SICAE Ely refait la route ; voirie aux Roberts : réfection de la route ; jardin des Touzé : affaissement avec travaux d'eau : voir avec le Département pour revoir le matériau utilisé ; réunion du SIEPRO : 4.500€ d'éclairage public (réparations, changement d'ampoules)

Madame Anne-Lise DELIERE : espace ado aménagé : inauguration en octobre

Monsieur Guy GIRARD : réouverture de la boucherie probablement en avril ; panneaux indicateurs en cours de pose ; spectacle de magie en collaboration avec le comité des fêtes en discussion ;

Monsieur Serge HUET : CMJ réuni le 27 février et présentation d'un projet de sécurité routière ;

Madame Claudia ROUSSEL : PLU commission urbanisme réunie le 22 février avec bureau d'étude ; prochaine réunion de la commission territoriale de l'agglo le 17 mars ; parcelle Toutains : prise en charge des demandeurs de l'acte notarié (attente courrier)

Monsieur Pierre LAUNAY : demande copie du jugement sur la construction du silo

Madame Evelyne LEFEBVRE : redit ses félicitations concernant l'expo photo

Madame Anne-Lise DELIERE : expo snapp-off (thème Tibet) après week-end de la Trinité

Madame Evelyne LEFEBVRE : commission culturelle : projet du Département et de l'Agglo (thème circuit églises remarquables) ; manifestation poétique à Cherisy le 12 mars

ALD : agenda culturel à venir ; parution prochaine du calendrier des manifestations trimestrielles

EL : inspection brigade d'Anet (sécurité et délinquance)

TC : travaux mairie en cours de réalisation ; parcours santé en cours de finalisation ; sollicitation école récolte de fonds pour voyage de découverte

Madame Catherine FOUCON : commission restauration et conseil d'école cette semaine ; réunion publique prévue le 29 mars concernant la classe transportée du 9 au 13 mai

Monsieur Pierre SANIER : invitation CMJ + commission élargie sécurité routière pour évoquer les points dangereux de la commune

Monsieur Guy GIRARD : travaux SNCF de mai à septembre

Monsieur Pierre SANIER : les obsèques de Mme AUBE (ancienne secrétaire de mairie) à l'église de Bû ont eu lieu le Vendredi 4 Mars.

### Paroles à la salle

Madame DIMITRIADES souhaite connaître la date de démarrage des travaux rue des Druyers. Monsieur le Maire lui conseille de prendre contact avec le SIMABR.

Monsieur FROMENT informe sur les défaillances d'éclairage rue de la Porte de Mantes et rue de Houdan.

Monsieur LESAGE demande une formation pour l'utilisation des défibrillateurs. Monsieur le Maire l'informe qu'une information sera diffusée. Un défibrillateur sera positionné dans le bourg et un dans les hameaux.

Levée de la séance à 21h40.